

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à onze heures, se sont réunis exceptionnellement dans une salle de l'Espace Cœur des Vallées, sous la présidence de M. Serge HUDRY, Doyen d'âge.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Catherine MANIGLIER, Brigitte VULLIET, M. Grégory BAERT, Mme Leslie BIBOLLET, M. Sébastien CHALLAMEL, Mme Christine RUFFON, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Gaëlle TAGLIABUE, M. Éric POLLET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, M. Jérôme AGNELLET, Mme Nicole LAURIA, M. Nicolas MORDRET, Mme Stéphanie POIRIER, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Delphine FILLION-ROBIN, M. Patrice GURRET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Stéphane BRUGÈRE, Mme Odile PRIOLET, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle GUEBEY, M. José BARRADAS, Mme Clémentine FARCY, M. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Mme Floriane BERTEZ, Conseillers Municipaux

Avaient donné procuration : M. Serge FUSS, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Christine RUFFON, Conseillère municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/029 - ÉLECTION DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du Maire ou des Adjoint, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L2121-10 à L2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. »

Vu l'article L. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental. »

Vu l'article L. 2122-4-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »

Vu l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le maire « est élu » au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

M. Serge HUDRY, Président de séance propose que soient désignés comme assesseurs les deux plus jeunes conseillers élus, à savoir MM. Rémi FRADIN et Hakim SILANES EL MANEGHOUDI.

M. le Président invite les candidats au poste de Maire à se déclarer.

M. Claude COLLOMB-PATTON fait acte de candidature.

M. le Président ouvre le scrutin et chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne.

A. NOMBRE DE VOTANTS (enveloppes déposées)	29
B. NOMBRE DE SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS PAR LE BUREAU (art L.66 du code électoral)	0
C. NOMBRE DE SUFFRAGES BLANCS (art L.65 du code électoral)	1
D. NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS (ligne A – (ligne C+D))	28
E. MAJORITÉ ABSOLUE	15

M. le Président énonce les résultats :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
COLLOMB-PATTON Claude	28	VINGT-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à bulletin secret, à la **majorité absolue**,

- **PROCLAME** M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire de la commune de THÔNES qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 23 mars 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Christine RUFFON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 24 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 25 MARS 2026

THÔNES, le 25 MARS 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	COLLOMB-PATTON Claude	14/01/1957	22/03/2026	1 803	OUI
2	Première adjointe	Mme	MANIGLIER Catherine	05/01/1965	22/03/2026	1 803	OUI
3	Deuxième adjoint	M.	BAERT Grégory	21/02/1977	22/03/2026	1 803	OUI
4	Troisième adjointe	Mme	VULLIET Brigitte	06/06/1961	22/03/2026	1 803	OUI
5	Quatrième adjoint	M.	HUDRY Serge	18/04/1955	22/03/2026	1 803	OUI
6	Cinquième adjointe	Mme	POIRIER Stéphanie	19/07/1975	22/03/2026	1 803	OUI
7	Sixième adjoint	M.	ALEMANY Jean-Marc	05/03/1962	22/03/2026	1 803	OUI
8	Septième adjointe	Mme	RUFFON Christine	04/03/1957	22/03/2026	1 803	OUI
9	Huitième adjoint	M.	CHALLAMEL Sébastien	17/09/1979	22/03/2026	1 803	OUI
10	Conseillère municipale	Mme	LAURIA Nicole	06/12/1955	15/03/2026	1 803	
11	Conseiller Municipal	M.	POLLET Éric	13/12/1957	15/03/2026	1 803	
12	Conseiller Municipal	M.	GURRET Patrice	26/11/1961	15/03/2026	1 803	
13	Conseiller Municipal	M.	AGNELLET Jérôme	20/11/1963	15/03/2026	1 803	
14	Conseiller Municipal	M.	FUSS Serge	19/02/1964	15/03/2026	1 803	
15	Conseillère municipale	Mme	CRESPIN Sandrine	15/11/1970	15/03/2026	1 803	
16	Conseiller Municipal	M.	MORDRET Nicolas	09/12/1973	15/03/2026	1 803	
17	Conseillère municipale	Mme	VACHERAND-DENAND Brigitte	09/10/1974	15/03/2026	1 803	
18	Conseiller Municipal	M.	BRUGÈRE Stéphane	16/04/1976	15/03/2026	1 803	
19	Conseiller Municipal	M.	ATRUX-TALLAU Sébastien	19/09/1977	15/03/2026	1 803	
20	Conseillère municipale	Mme	TAGLIABUE Gaëlle	21/02/1979	15/03/2026	1 803	
21	Conseillère municipale	Mme	FILLION-ROBIN Delphine	07/06/1980	15/03/2026	1 803	
22	Conseillère municipale	Mme	PRIOLET Odile	10/12/1980	15/03/2026	1 803	
23	Conseillère municipale	Mme	BIBOLLET Leslie	12/02/1982	15/03/2026	1 803	
24	Conseiller Municipal	M.	BARRADAS José	12/04/1971	15/03/2026	1 284	
25	Conseillère municipale	Mme	BERTEZ Floriane	03/04/1981	15/03/2026	1 284	
26	Conseillère municipale	Mme	FARCY Clémentine	07/02/1984	15/03/2026	1 284	
27	Conseillère municipale	Mme	GUEBEY Gaëlle	25/08/1985	15/03/2026	1 284	OUI
28	Conseiller Municipal	M.	SILANES EL MANEGHOUDI Hakim	16/02/1995	15/03/2026	1 284	
29	Conseiller Municipal	M.	FRADIN Rémi	14/08/1997	15/03/2026	1 284	OUI

